

# Assemblée Générale 2020



Le RELECQ-KERHUON



# Convocation Assemblée Générale 2020



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU FINISTÈRE DE BASKET-BALL,  
qui se tiendra le samedi 19 Septembre 2020 à Le Relecq Kerhuon

## ORDRE DU JOUR :

8h30 - 9h15 : Pointage des délégués

9h30 : Assemblée Générale Ordinaire Elective  
Commission de contrôle (confirmation du quorum)  
Allocution du Président  
Election du Conseil d'Administration  
Elections des représentants du Comité à l'Assemblée Générale Fédérale Elective

2020

Intervention des personnalités : Maire, Président Club recevant  
Rapport de la Commission de Contrôle  
Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Juin 2019 à St Divy  
Adoption des rapports d'activité  
Adoption du Rapport Financier  
Budget prévisionnel  
Nomination du ou des commissaires aux comptes  
Résultats du 1<sup>er</sup> tour des élections  
2<sup>ème</sup> tour des élections si nécessaire  
Tableau des récompenses  
Intervention Représentant FFBB  
Intervention 3x3 : Romy Charles  
Résultats du 2<sup>ème</sup> tour des élections  
Clôture de l'Assemblée Générale

Conformément aux statuts, les documents pour l'A.G. vous seront transmis par voie informatique.

Je vous rappelle que la participation à l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE**.

**Les délégués doivent présenter leur licence et, le cas échéant, leur pouvoir à la commission de contrôle.**

Ne peuvent être représentées que les associations en règle envers la trésorerie du Comité.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Le Président du Comité  
Narcisse FERRINI



# SOMMAIRE

*Page 2 - Ordre du jour*

*Page 3 - Plan d'Accès*

*Page 4 - Sommaire*

*Page 5 - Elections des élus au Comité Directeur & des représentants à l'A.G. Fédérale*

*Page 6 - Répartition des voix*

## RAPPORT DES COMMISSIONS :

*Page 7 : Secrétaire Générale*

*Page 9 : Sportive & règlements*

*Page 12 : Sectorisation*

*Page 14 : E-FFBB*

*Page 15 : Qualification*

*Page 16 : Technique*

*Page 21 : C.D.O*

*Page 22 : Salles et Terrains*

*Page 24 : Rapport du Trésorier & Budget prévisionnel*

*Page 25 : Bilan Financier*

*Page 27 : Comptes de résultats*

*Page 32 : Dispositions financières*

## Liste des postes vacants au Comité Directeur

Nombre de postes à pourvoir : Statuts : 23 élus possibles

Nombre de voix possibles : 6957

26 candidatures retenues (C.S.O.E. 04/09/2020) :

BRISELET Claude : CD Hors Association  
CALVEZ Annie : Stade Relecquois  
CARIOU Christophe : PL Sanquer  
CARN Patrick : EB 1952  
CAROFF Jocelyne : Pleuven BC  
COADOU Patrick : Bleuets Guilers  
CUEFF Jean Noël : Morlaix Saint Martin  
DELESTRE Daniel : BC Plougastel  
GUENAIZIA CADIC Katia : US Concarneau  
GWANE ENGOUE Tony : Gouesnou Basket  
KERDONCUFF Jean Jacques : Brest Basket 29  
LE ROUX Noël : Plabennec  
MADEC Anne : Milizac Basket Club  
NEDELEC Gaëlle : CD Hors Association  
OLLIVIER Amélie : Pleyber Christ BC  
PASQUET Marcel : CD Hors Association  
PAUGAM Emmanuelle : AS Guelmeur  
PERON Thomas : SC Lannilisien  
PETIT Morgane : Etoile St Laurent  
POTTIER Erwan : Morlaix St Martin Basket  
RATEAU Thierry : AL Plouzané  
ROUMEGOUX Steven : UJAP Quimper  
SIMON Jean : Arsenal Westball 3x3  
TRONIOU Cédric : Quimper Passion Sport 3x3  
VERDY Aude : Etoile St Laurent  
WALLET Jordan : EB 1952

## Liste des candidats à l'Assemblée Générale Fédérale 2020

Nombre de postes : 2 titulaires et 2 suppléants,

Nombre de candidats : 4

Nombre de voix possibles : 5609 (votes à la ligue LBB, ASEA, UJAP, Brest Basket 29)

DELESTRE Daniel : BC Plougastel  
MADEC Anne : Milizac Basket Club  
PETIT Morgane : Etoile St Laurent  
RATEAU Thierry : AL Plouzané

## Répartition des voix (total 6957)

Nom du Club	Voix	Nom du Club	Voix
001 - CD HORS ASSOCIATION	9	041 - MORLAIX ST MARTIN BASKET	231
002 - BASKET CLUB CROZON	114	043 - STADE RELECQUOIS	189
003 - AL PLOUZANE	149	045 - US CONCARNEAU	157
004 - AMICALE SPORTIVE ERGUE ARMEL	308	046 - BASKET CLUB DOUARNENEZ	80
005 - AMICALE SPORTIVE DU GUELMEUR	199	048 - PLOUIDER BASKET BALL COTE DES LEGENDES	110
006 - KEMPERLE BC	199	049 - PLABENNEC BASKET CLUB	144
007 - ARZELLIZ DE PLOUDALMEZEAU	133	050 - UREM BC	147
008 - BC DU KERNIC	19	051 - LANDI BASKET ASSOCIATION	168
009 - PLEYBER CHRIST BASKET CLUB	86	052 - BREST BASKET SPORTS	8
010 - BASKET CLUB SAINT THEGONNEC	27	053 - BASKET BALL CONQUETOIS	55
011 - ASPTT BREST	70	054 - MILIZAC BASKET CLUB	93
013 - BC PLOUGASTEL	210	057 - PLOUARZEL BASKET CLUB	133
016 - BASKET CLUB LEONARD	209	058 - BOHARS BASKET BALL	82
017 - BLEUETS DE GUILERS	164	060 - AL COATAUDON	48
018 - CLUB DES JEUNES RENANAIS	196	062 - SAINT DIVY SPORTS BASKET	64
021 - QUIMPER PASSION STREETBALL	2	065 - PLEUVEN BASKET CLUB	104
022 - ETOILE SAINT LAURENT BREST	210	068 - Basket Club du Porzay	36
023 - BREST BASKET 29	188	069 - LANDERNEAU BRETAGNE BASKET	451
025 - ARSENAL WESBALL 3x3	1	072 - KURUN BASKET CLUB	19
026 - Foyer Laïque de Saint Marc	54	073 - SC LANNILISIEN	69
028 - GOUESNOU BASKET	156	075 - CARHAIX BASKET	35
029 - GARS DU REUN DE GUIPAVAS	287	076 - PLOUVIEN BASKET DES ABERS	91
030 - ERGUE GABERIC BASKET BALL	59	077 - LE FOLGOET BASKET CLUB	51
032 - Association Pluguffan Basket	146	092 - Association Basket COMBRIT	100
036 - PATRONAGE LAÏQUE DE SANQUER	167	100 - ETENDARD1952	128
037 - UJAP QUIMPER	401	101 - GLAZIK PUMBASKET	89
039 - PONT L'ABBE BASKET CLUB	123	102 - Les Aigles de BREST	23
040 - Association Sportive Plomelin	71	533 - MOELAN CLOHARS BASKET BALL	95

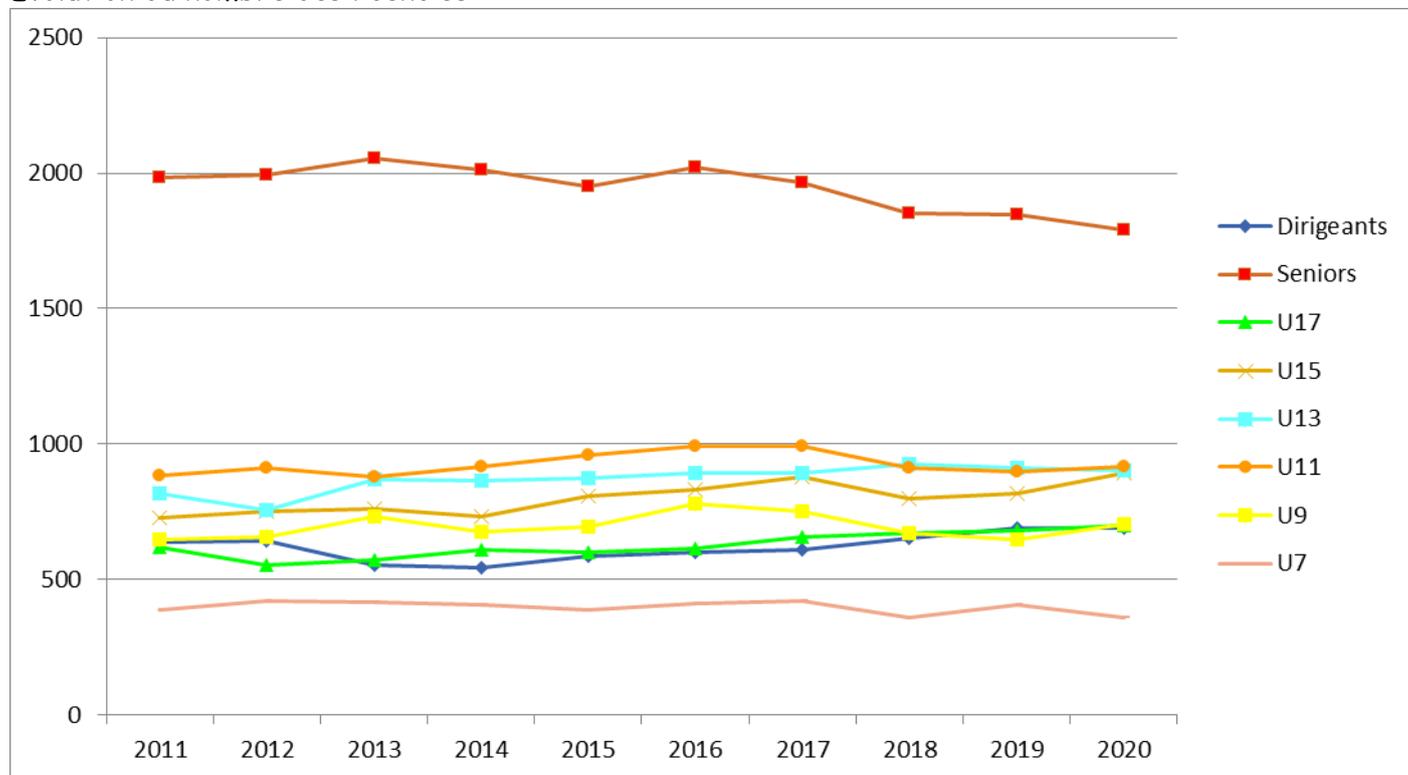
# RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

## SAISON 2019 / 2020

56 affiliations ont été enregistrées au sein du Comité.

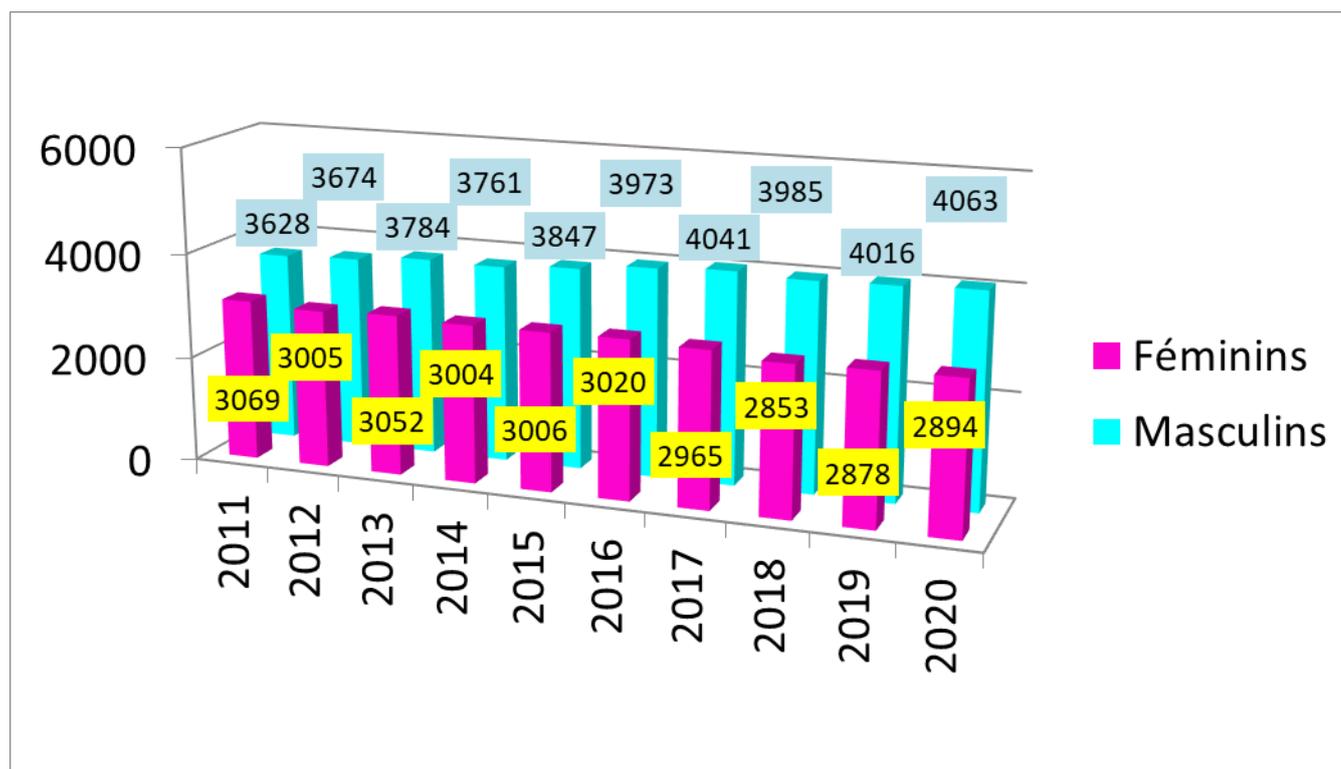
Le nombre de licenciés est de 6957 au 30 Juin 2020, soit une augmentation de 63 licenciés.

Evolution du nombre des licenciés :



Année	Seniors	U17	U15	U13	U11	U9	U7	Dirigeants	Total par année
<b>2011</b>	1984	620	725	816	884	645	386	637	<b>6697</b>
<b>2012</b>	1994	552	749	756	910	657	421	640	<b>6679</b>
<b>2013</b>	2056	573	758	869	877	733	416	554	<b>6836</b>
<b>2014</b>	2013	608	733	866	917	677	406	545	<b>6765</b>
<b>2015</b>	1949	601	807	872	957	695	385	587	<b>6853</b>
<b>2016</b>	2023	616	831	894	994	777	413	601	<b>6993</b>
<b>2017</b>	1965	657	877	894	991	750	420	607	<b>7006</b>
<b>2018</b>	1849	671	797	925	913	669	357	654	<b>6835</b>
<b>2019</b>	1846	678	818	913	896	647	406	690	<b>6894</b>
<b>2020</b>	1788	699	892	902	917	704	357	690	<b>6957</b>

## Répartition des Licenciés Femmes / Hommes (2011/2020/



Voici un aperçu des clubs les plus importants en nombre de licenciés pour la saison 2018/2019 :

1. LBB	451	6. ETOILE SAINT LAURENT	210
2. UJAP QUIMPER	401	7. BC PLOUGASTEL	210
3. A.S. ERGUE ARMEL	308	8. BC LEONARD	209
4. GARS DU REUN	287	9. KEMPERLE BC	199
5. MORLAIX ST MARTIN	231	10. AS GUELMEUR	199

Le Comité a accordé l'organisation de 6 tournois pour cette saison.

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 26 Septembre 2020 à Vitré.

L'Assemblée Générale Ordinaire de La FFBB se tiendra le 18 Octobre 2020 au Touquet.

L'Assemblée Générale Elective de la FFBB se tiendra le 19 Décembre 2020 à Paris

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

La Secrétaire Générale  
Lucienne FERRINI

# RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

## SAISON 2019 / 2020

### Nouveautés, modifications ou mises à jour :

Championnat U20

Le Championnat U20 sera constitué des équipes engagées par les clubs. Pour se dérouler, il devra comporter au minimum 8 équipes (sous réserve de validation par le CD29).

**L'équipe classée 1<sup>ère</sup> se verra proposer une montée en D2M ou PRF**

A cette équipe sera appliqué l'année suivante le règlement sportif des championnats seniors

En cas de refus de l'accession, l'article 70 sera appliqué

Si le club accédant de U20 à la D2M ou à la PRF a déjà une équipe présente dans cette division, il se verra proposer une place en D3M ou D2F

### Article 18 :

**Dans le cas d'un doublé avec un championnat seniors régional, les rencontres couplées se dérouleront le samedi à 18h30 & à 20h30.**

### ART 19 - Modification d'horaire

Dérogations : Un match peut être avancé avec l'accord des 2 Clubs,

En SENIORS, Il peut être reporté uniquement selon les critères suivants :

- Intempéries, Neige, Tempête
- Attentats
- Arrêtés municipaux concernant les salles
- ou sur décision exceptionnelle de la commission sportive

En JEUNES,

Le report automatique est accordé, **sur justificatif**, avec le critère suivant « Voyages scolaires »

Le report est également possible s'il y a accord des 2 clubs **72 heures avant la rencontre** à la condition qu'une date unique de report soit inscrite dans FBI, **fin Avril étant la date maximale...**

### **Article 57 – Fautes techniques et disqualifiantes**

#### **ANNEXE 2 du règlement FFBB :**

#### **FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES (Mars 2018)**

**Les fautes techniques et disqualifiantes entraînent des pénalités financières à consulter dans les dispositions financières de chaque Assemblée Générale. Le paiement doit s'effectuer directement au Comité Départemental. Les dossiers disciplinaires seront eux traités par la Commission de Discipline de la Ligue de Bretagne.**

#### **1. Fautes Disqualifiantes**

Un licencié sanctionné d'une faute disqualifiante au cours d'une rencontre est immédiatement exclu du jeu conformément à l'article 38 du règlement officiel de Basket-ball.

Si à l'issue de la rencontre :

- l'arbitre ne mentionne rien sur la feuille de marque, la sanction prend fin avec la rencontre,
- l'arbitre entoure au dos sur la feuille de marque la mention suivante : « FD avec rapport » en précisant succinctement le motif de ce rapport, le licencié sanctionné de la faute disqualifiante avec rapport est immédiatement suspendu à titre conservatoire, sans autre avis, jusqu'au prononcé de la décision par l'organisme disciplinaire compétent.

Cette annotation doit être contresignée par les capitaines en titre des deux équipes. Si l'un des capitaines refuse de signer, l'arbitre devra consigner ce refus sur la feuille de marque.

L'arbitre devra adresser son rapport à l'organisme compétent au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre. Il devra préciser les nom, prénom, numéro de licence et titre de l'association ou société sportive du joueur concerné et adresser lui-même la feuille de marque et son rapport à l'organisme disciplinaire compétent.

## 2. Cumul de fautes techniques et disqualifiantes sans rapport (Mai 2019)

**Le traitement relatif au cumul de trois (3) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport est désormais automatisé.**

Les structures fédérales compétentes doivent saisir les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport infligées au licencié sur le logiciel FBI (à l'exception des fautes B) dans le délai maximum de 15 jours après la rencontre concernée.

**Le déclenchement de l'alerte générée par le logiciel FBI, paramètrera automatiquement la sanction réglementaire prévue qui sera calculée en fonction du calendrier sportif et de l'expiration du délai des 15 jours (voir infra).**

### a. Sanctions des licenciés suite au cumul de fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport

Dans l'hypothèse du cumul de trois (3) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport, le licencié, son club ou la personne qui le représente pourra faire valoir sa défense en adressant à l'organe disciplinaire compétent ses observations écrites et détaillées des circonstances ayant provoquées les fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport à son encontre et pourra demander à comparaître devant l'organe disciplinaire en application des articles 13.7 et 16.2.

Ces observations et/ou cette demande de convocation devront être adressées à la commission compétente dans les 15 jours maximum suivant la dernière rencontre en cause.

En l'absence de transmission d'observations et/ou de demande de convocation, en application de l'article 16 du présent règlement, le licencié se verra infliger la sanction suivante :

**Cumul de trois (3) fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport**

=

**Un (1) weekend sportif ferme d'interdiction  
de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives**

En cas de transmission d'observations, la sanction éventuellement retenue par l'organe disciplinaire ne pourra être supérieure à celle réglementaire prévue.

Le weekend sportif d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives sera fixé par l'organisme disciplinaire compétent et comprendra nécessairement une rencontre de la compétition du plus haut niveau au titre de laquelle le licencié a été sanctionné. Cette rencontre sera expressément identifiée dans la décision par son numéro informatique sur FBI.

La suspension sera notifiée en application des modalités de l'article 9.

Dans l'hypothèse de l'imputation d'une 5ème faute technique, et pour chaque faute technique et/ou disqualifiante sans rapport suivante, il sera procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

La sanction sera applicable conformément aux modalités d'exécution prévues à l'article 23. Ainsi, tout report de la rencontre sera sans incidence sur l'effectivité de la sanction lors de cette rencontre.

Pour l'application des dispositions du présent article, les fautes techniques commises par un entraîneur adjoint, un remplaçant, un joueur exclu ou un accompagnateur (= fautes « B » infligées à l'entraîneur) ne sont pas comptabilisées.

## b. Pénalités administratives automatiques à l'encontre des clubs

Une pénalité financière automatique pourra être notifiée par la Commission en charge des compétitions organisatrice à l'encontre de l'association ou de la société sportive avec lequel un joueur ou un entraîneur a un lien juridique et qui aura été sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante sans rapport.

Le principe et les montants de telles pénalités financières automatiques doivent être validés chaque année par le Comité Directeur de l'organisme fédéral.

### **Fonctionnement :**

Le n° de licence doit être précédé du sur-classement sur la feuille de marque (D, R ou N)

Les résultats et les feuilles e-marques doivent être renseignés dans FBI avant la fin du week -end des matchs joués, les feuilles papier (en cas de problème informatique) doivent être remises au Comité pour le Mercredi 12h00 dernier délai.

C'est le club organisateur qui est responsable de rentrer les résultats sur FBI pour le LUNDI SOIR.

En cas de forfait, c'est le club recevant qui doit indiquer dans FBI, fournir ou remplir la feuille.

Dans le cadre d'une inversion de match, il appartient au club du 1<sup>er</sup> match recevant de faire la démarche dans FBI !

L'E-MARQUE, est désormais obligatoire sur tous les championnats de U13 à Seniors

Ci-après, vous trouverez les différents tableaux de statistique 2018/2019,

### ***A) Bilan et évolution du nombre d'équipes de jeunes***

Dans l'ensemble, le nombre d'équipes de jeunes est en légère augmentation

	U18F	U15F	U13F	U17M	U15M	U13M	TOTAL
2013/2014	20	31	39	25	36	44	195
2114/2015	25	35	39	30	36	48	213
2015/2016	24	31	46	31	40	44	216
2016/2017	27	35	39	34	43	47	225
2017/2018	28	34	40	37	39	52	230
2018/2019	24	32	45	37	37	46	221
2019/2020	31	31	42	32	47	51	234

### ***B) Bilan et évolution du nombre d'équipes seniors***

Stabilité en nombres d'équipes en seniors masculins (-1) et en seniors Féminines (+1)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/2019	2019/2020
Féminins	50	50	51	47	52	51	51	45	46
Masculins	69	68	69	65	68	71	70	67	66

***Dont 8 équipes U20M***

# Sectorisation

Durant le confinement un groupe de travail composé de Narcisse & Lucienne FERRINI, Thierry RATEAU et des 3 salariés (Franck, Romain & Ronan), a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle proposition de fonctionnement du CD29. Ce projet présenté en Comité Directeur le 16 Mai dernier a été validé à l'unanimité !

Actuellement le CD29 est divisé en 3 territoires géographiques, nous proposons de le transformer en 6 secteurs afin de répondre plus rapidement et précisément aux demandes et aux besoins des clubs ainsi qu'à la nouvelle découpe fédérale & régionale pour les formations dirigeants, techniciens ou officiels :

- Secteur Brestoïis
- Secteur Brest Métropole
- Secteur Iroise-Abers
- Secteur Nord-Est
- Secteur Sud 1
- Secteur Sud 2

TERRITOIRE H	
<b>Secteur 20 Sud Finistère 1</b>	<b>Secteur 21 Sud Finistère 2</b>
<b>9 CLUBS</b>	<b>8 CLUBS</b>
BASKET CLUB CROZON	KEMPERLE BC
AMICALE SPORTIVE ERGUE ARMEL	ERGUE GABERIC BASKET BALL
QUIMPER PASSION STREETBALL	US CONCARNEAU
UJAP QUIMPER	UREM BC
PONT L'ABBE BASKET CLUB	PLEUVEN BASKET CLUB
BASKET CLUB DOUARNENEZ	GLAZIK PUMBASKET
Basket Club du Porzay	MOELAN CLOHARS BASKET BALL
Association Basket COMBRIT	Association Pluguffan Basket
Association Sportive Plomelin Basket	
TERRITOIRE I	
<b>Secteur 22 Métropole Brest Océane</b>	<b>Secteur 23 Ville de Brest</b>
<b>8 CLUBS</b>	<b>10 CLUBS</b>
AL PLOUZANE	AMICALE SPORTIVE DU GUELMEUR
BC PLOUGASTEL	ASPTT BREST
BLEUETS DE GUILERS	ETOILE SAINT LAURENT BREST
GOUESNOU BASKET	BREST BASKET 29
GARS DU REUN DE GUIPAVAS	Foyer Laïque de Saint Marc
STADE RELECQUOIS	PL GUERIN
BOHARS BASKET BALL	PATRONAGE LAÏQUE DE SANQUER
AL COATAUDON	BREST BASKET SPORTS
	ETENDARD 1952
	Les Aigles de BREST
TERRITOIRE J	
<b>Secteur 24 Iroise/Abers</b>	<b>Secteur 25 Nord est</b>
<b>11 CLUBS</b>	<b>9 CLUBS</b>
BASKET BALL CONQUETOIS	BC DU KERNIC
PLABENNEC BASKET CLUB	PLEYBER CHRIST BASKET CLUB
CLUB DES JEUNES RENANAIS	BASKET CLUB SAINT THEGONNEC
MILIZAC BASKET CLUB	BASKET CLUB LEONARD
PLOUARZEL BASKET CLUB	MORLAIX ST MARTIN BASKET
SAINT DIVY SPORTS BASKET	LANDI BASKET ASSOCIATION
LANDERNEAU BRETAGNE BASKET	KURUN BASKET CLUB
SC LANNILISIEN	CARHAIX BASKET
PLOUVIEN BASKET DES ABERS	PLOUIDER BASKET BALL COTE DES LEGENDES
LE FOLGOET BASKET CLUB	
ARZELLIZ DE PLOUDALMEZEAU	

Cette redistribution des zones servirait à faire passer des messages de proximité liés aux problèmes de chaque secteur ! Nous souhaitons clarifier les besoins, ou les questions du Comité mais aussi et surtout ceux des clubs !

Le Comité impulserait la communication entre les acteurs en créant des référents au sein du CD29, et se chargerait de faire des points d'étapes afin de faire vivre correctement les attendus des secteurs

Ce découpage est un moyen structurel en prévision des actions de terrains qui seront mises en place

Chaque territoire se verra proposer un échéancier prévisionnel afin de répondre aux thématiques liées à la formation, l'animation ou la compétition.

- L'étude de terrain montre peu de licenciés à se former, en tant que dirigeants, techniciens, officiels, les raisons sont diverses et variées,
- Cette redistribution des zones servirait à faire passer des messages de proximité liés aux problèmes de chaque secteur !
- Le Comité impulserait la communication entre les acteurs en

créant des référents au sein du CD29, et se chargerait de faire des points d'étapes afin de faire vivre correctement les attendus des secteurs

- Depuis quelques années, par an, nous formons sur notre territoire, une trentaine d'animateurs mini ou clubs, 10 initiateurs et 10 arbitres.
- Demain nous souhaitons embarquer avec nous une centaine de licenciés formés autour de chez eux, sans d'énormes déplacements, de contraintes d'hébergement et des couts de formation allégés.
- Objectif visé = 15 licenciés formés par secteur

Pour débiter chaque saison en Août ou Septembre

- Une réunion de dirigeants par secteur
- Une réunion de Techniciens / Officiels par secteur

**Avec pour Ordre du jour :**

- Projet de Développement Territorial,
- Les défis de terrain
- La gestion des Clubs
- La gestion du logiciel FBI
- La mise en place de projets ou la mutualisation des moyens
- Mise en place des formations sur les territoires
- Actions vers la promotion de la pratique 5x5 et 3x3,
- La pratique compétitive ou non compétitive,
- Le loisir,
- Le vivre ensemble
- Questions diverses

## Quelques Objectifs 2020/2021

- Clarifier les besoins, ou les questions du Comité mais aussi et surtout ceux des clubs !
- Déterminer les besoins des clubs et prévoir des réponses aux travers des futures réunions programmées.
- Orchestrer par secteur un champ multidirectionnel d'actions tant sur la dominante formation des Jeunes Joueurs que des Entraîneurs et des Officiels, en dynamisant les secteurs par l'utilisation de formations de proximité.
- S'intéresser à nos jeunes pousses qui feront grandir notre pratique en leur donnant des moyens pour animer ces territoires.
- Donner une mission (commune ou unique) à chaque élu du CD29 afin d'être un ambassadeur de proximité
- La mise en place de ce challenge doit être un axe fédérateur pour la vie des clubs mais aussi des secteurs et par la même, de notre territoire excentré géographiquement et souvent oublié des dispositifs existants.
- Demander aux clubs de participer à ce nouvel élan.
- Proposition via le projet de refonte de la formation de cadre de la mise en place des Brevets fédéraux (dit BF)
- Cette nouvelle hiérarchie de la formation des BF constitue la base de l'évolution de la sectorisation du territoire Finistérien (il en existe 3 pour la saison 2020/2021 : un BF Enfant, un BF Jeune et l'autre BF Adulte, + un BF Vivre Ensemble la saison 2021/2022)
- Ce modèle se voudrait plus au cœur du système club, en s'y associant, pour permettre de former plus et sur un autre modèle, associant formation en ligne, temps de présentiel/partage et temps de mise en place en club
- La formation des officiels pourrait se joindre à ces mises en place afin de faire coexister les 2 formations et instaurer une dynamique complémentaire sur chaque secteur
- Oct : Démarrage d'un BF par secteur (Enfant, par exemple)
- Dec : Démarrage d'un BF par secteur (Jeune, par exemple)
- Fev : Démarrage d'un BF par secteur (Adulte, par exemple)

# e-FFBB

Depuis 3 années, la FFBB travaille à la mise en oeuvre de son extranet eFFBB.

Celui-ci a pour **objectifs** de :

- Optimiser les échanges d'informations et renforcer la communication de la FFBB avec les acteurs des territoires (Ligues, Comités, Clubs), au travers d'un canal unique et pratique,
- Réduire la volumétrie des échanges par mail entre les structures et ainsi éviter les déperditions d'informations,
- Cibler à qui sont adressées les contenus et éviter ainsi de polluer les publics non concernés,
- Développer la contribution des utilisateurs et producteurs de contenus,
- Privilégier une démarche collaborative autour de la notion de projets / réflexions / bonnes pratiques, ...

**eFFBB a été développé à partir de l'application SharePoint de Microsoft.**

**L'application est prête, veuillez trouver ci-dessous les informations concernant la généralisation de l'application à tous :**

Pour y accéder, en toute sécurité et depuis n'importe quel matériel (ordinateur, tablette, téléphone), **une licence Office 365 est nécessaire** ; c'est dans ce sens que la FFBB a fait l'acquisition de plus de 5 000 licences pour équiper gracieusement l'ensemble de ses structures dirigeantes et clubs.

L'url de connexion à eFFBB est la suivante (depuis n'importe quel navigateur internet) :

<https://effbb.ffbb.com/>

L'accès à eFFBB est sécurisé ; pour se connecter un identifiant et un mot de passe sont donc nécessaires.

Les clubs trouveront leurs codes d'accès sur leur page « Votre organisme » dans FBI (page uniquement accessible avec un profil habilité du club concerné).

Ci-dessous un exemple de page FBI qui illustre où sont positionnées les données de connexion (encadrées en rouge) :

- Le champ **Compte office** correspondant à votre identifiant Club, créé selon la nomenclature suivante : [numeroclub@ffbb365.com](mailto:numeroclub@ffbb365.com)
- Le champ **Mot de passe office** correspondant au mot de passe temporaire.

Pour vous accompagner dans la prise en main d'eFFBB, voici les supports suivants mis à votre disposition :

- Un **flyer** de 4 pages (accessible sur eFFBB et ci-joint) est à la disposition de tous pour prendre en main sereinement l'application eFFBB (SharePoint) et connaître tous les essentiels de la plateforme,
- Un **manuel utilisateur exhaustif** est disponible dans l'espace Projet sur eFFBB « Formation eFFBB » ouvert à tous,
- Une **vidéo teaser** accessible sur eFFBB, dans la Médiathèque, vous explique en 1min30, les enjeux et les atouts de la plateforme,
- Enfin, un **dispositif d'assistance** répond à tous les questions des utilisateurs et des administrateurs territoriaux, n'hésitez pas à adresser vos demandes à [assistanceeFFBB@ffbb.com](mailto:assistanceeFFBB@ffbb.com) : l'administration centrale fédérale est à votre écoute.

# COMMISSION QUALIFICATIONS

## SAISON 2019/2020.

Cette saison nous étions 6958 licenciés soit une augmentation de 64 licenciés. Les féminines étaient au nombre de 2896 et les masculins 4062.

La répartition était la suivante.

	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	SENIORS	DIRIGEANTS
2020	356	704	917	902	892	699	474	1322	692
2019	406	647	896	913	818	678	499	1347	690
2018	358	649	913	925	797	671	469	1380	654
2017	420	750	991	894	877	657	487	1476	607
2016	413	777	994	894	831	616	449	1435	584

En nombre de licenciés le Finistère est le 27<sup>ème</sup> comité de la fédération.

La saison 2020/2021 a déjà commencée avec l'introduction de la i licence. Une nouvelle procédure de la saisie des licences que vous semblez déjà bien maîtriser. Le seul petit bémol c'est au niveau de la vérification des informations et pièces jointes par le licencié que certains ne vérifient pas avant la validation par le club. En cas d'erreur constatée la commission qualifications vous adresse un message sur Fbi n'oubliez pas de consulter vos messages sur Fbi. Beaucoup d'entre vous ont reçu des messages au sujet des surclassements et ni ont pas répondu ; vos licenciés ne sont donc pas qualifiés. Pour rectifier les erreurs adressez par mail au comité les documents demandés.

Bonne saison 2020/2021.

Merci à : Ronan, Noël PEREZ et Christiane pour l'aide qu'ils m'ont apportée.

Noël LE ROUX.

# BILAN DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2019-2020

## Championnat U11 :

Nous avons réussi à créer trois championnats sur les trois secteurs définis, à savoir Brest, Morlaix et Quimper, dont trois niveaux, la D qui a évolué sur grand terrain, et deux niveaux moyen et débutant sur petits terrains

Cette saison, 35 équipes féminines et 54 équipes masculines se sont rencontrées sur les trois secteurs.

Certains clubs persistent à refuser délibérément d'appliquer la règle des 30 points d'écart mais cela reste une minorité aujourd'hui.

## Championnat U9 :

Cette saison, il y avait 71 équipes engagées en U9 (soit 13 équipes de moins que la saison précédente).

Secteur Brest et Morlaix :

58 équipes engagées 24 en féminine et 34 en masculin.

Comme les saisons précédentes, au vu du peu d'équipes engagées sur le secteur de Morlaix, nous avons dû les intégrer avec le secteur Brestoïse.

Secteur de Quimper :

Cette saison, il y avait 13 équipes engagées dont 0 en féminine.

Seul le challenge benjamin a pu s'organiser cette saison et a vu se démarquer 3 joueuses féminines et masculines

L'équipe technique et les membres de la commission technique travaillent actuellement sur une proposition d'une nouvelle organisation pour ses deux catégories.

## Détection U11 :

Elle s'est déroulée durant les vacances de la Toussaint au gymnase de Lanroze à Brest 36 féminines et 28 masculins et sur le secteur de Quimper 40 de jeunes ont été observés.





Challenge Benjamin :



Les vainqueurs de l'édition 2019-2020 sont Emma Cariou du PL Sanquer et Théo Balima de l'Etendard 1952.



Les épreuves du [Panier d'or](#) n'ont pu être réalisées du fait de la crise du covid 19 mais reviendront pour la prochaine saison.

[La Fête du Mini Basket](#), a également fait les frais de la crise sanitaire.

#### [Formation des joueurs :](#)

Tous les stages n'ont pu se réaliser du fait des événements liés au covid 19, néanmoins notre sélection Finistérienne U13 a participé :

TIC 2019/2020





La sélection Finistérienne a participé au TIC 2019/2020 sur Vannes. La sélection Féminine finira à la troisième place du Tournoi et la sélection Masculine a la septième place.

#### La formation des cadres :

Animateur : Cette année 13 candidats se sont présentés et ont été validés

Initiateurs : Cette année 8 candidats, du fait de la crise ils n'ont pas pu être évalués sur la saison 2019-2020, mais le seront entre les mois de septembre et décembre sur les CLE et les CDE.



En cette année si particulière nous sommes aussi amenés à relever un défi de taille.

Mettre en place la réforme de la formation de cadre, animateur mini et Initiateur au profit de l'arrivée des 3 Brevets Fédéraux, enfants, jeunes et adultes à partir du mois de janvier 2021.

A la rentrée de septembre 21 nous aurons un BF supplémentaire à intégrer aux 3 autres, le BF vivre ensemble.

Pour l'instant le moment est à cette mise en place et son intégration à notre politique de développement sur notre territoire Finistérien par la mise en application des stages de sectorisations

Nos attentes sont grandes, et cela passera par un chantier sur la mise en commun des actions.

Le défi est audacieux mais pertinent.

Ce projet nous parait la base de notre développement futur.

A très vite ; pour établir une construction du projet en commun avec vos idées et vos moyens humains

#### Basket Ecole :

Cette année ont été recensé 11 écoles et 23 classes sur les trois secteurs. Via la plateforme fédérale l'OBE des dotations sont attribuées aux écoles. Le comité soutient et accompagne la mise en place de ce dispositif.



#### Le 3x3 :

Création d'un championnat seniors et jeunes a vu le jour sur la saison 2019-2020, en jeunes le championnat a reçu un retour positif, la mise en place du championnat seniors a été plus difficile. Une nouvelle formule simplifiée est pensée pour la saison à venir. Il y a eu beaucoup d'information et de formation sur le territoire pour l'utilisation du logiciel « EVENTMAKER 3x3 » et de « PLAYFIFA »

## COMMISSION DES OFFICIELS (CDO29 SAISON 2019-2020)

Que dire de cette saison 2019-2020 qui s'est achevée brutalement au mois de mars, laissant à tous un goût d'inachevé et nous plongeant dans une incertitude sur le déroulement de la prochaine saison.

Du côté de la charte de l'officiel, elle a été stoppée en même temps que les championnats et rendue non applicable pour cette saison 2019-2020. Il n'y aura donc pas de pénalités financières cette saison mais le bilan qui suit nous donne un avant-goût des résultats 2021. Il faut noter en effet, qu'à la date d'arrêt, 17 clubs finistériens présentaient un bilan négatif (dont 3 avec un déficit de plus de 100 points) contre 15 clubs qui eux présentaient un bilan positif, la palme revenant à AL Coataudon (avec +67 points). Cela n'est guère surprenant car ce club a, ces dernières saisons, fait un gros effort de formation.

Du côté des écoles d'arbitrage, le message et l'intérêt pour les clubs semblent avoir enfin été compris. Il faut maintenant passer à l'étape suivante et commencer à échanger et travailler entre les clubs. Une première tentative de rassemblement des écoles d'arbitrages a échoué mi-février et la suite ne nous a pas permis de retenter l'expérience.

Concernant les effectifs chez les arbitres finistériens, la situation c'est encore aggravée cette saison nous contraignant à imposer un jour de compétition en PRF et PRM. Le Comité a vivement encouragé les clubs jouant dans ces championnats à programmer les rencontres le vendredi soir. Certains ont joué le jeu de manière sporadique mais c'est déjà un pas en avant. Pour la prochaine saison, la journée imposée en PRM et PRF restera d'actualité (le samedi pour la PRM et le dimanche pour la PRF). Les résultats de l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD) ne sont pas connus à ce jour car la partie pratique de l'examen se déroulera début octobre si tout va bien.

La mise en place de la « sectorisation » va à terme modifier les cadres d'intervention pour la formation de la CDO (comme de la Technique) avec la mise en place de référent pour chaque secteur. Cela devrait répondre à votre attente de formation de proximité mais demandera vraisemblablement un calendrier de mise en œuvre et une volonté affichée des clubs de travailler ensemble. Soyons clairs, on va pouvoir faire de la proximité pas du cas par cas dans chaque club.

Pour conclure, je voudrais remercier toute l'équipe des formateurs CDO (Jean, Kevin, Nico et les autres), qui s'est impliquée cette saison dans les différentes actions CDO. Je voudrais aussi saluer l'arrivée d'Odran Le Lan dans cette équipe.

Merci aussi à Franck Simon pour les désignations et pour son implication de plus en plus active dans le fonctionnement de la CDO et la mise en place d'un travail en commun avec la Technique.

Comme prévu, je vais mettre un terme à mes fonctions au sein du Comité. Je pense qu'il est temps de laisser la place pour redynamiser la commission et ses actions.

Merci à vous de m'avoir fait confiance durant toutes ces années, je souhaite le meilleur au basket finistérien qui, j'en suis convaincu, saura rebondir de cette crise sanitaire

B. AUDREZET

Responsable CDO29

# COMMISSION DEPARTEMENTALE

## SALLES, TERRAINS, EQUIPEMENTS & ARENAS DU FINISTERE

### SAISON 2019 – 2020

1 - La base FBI v2 de la Fédération Française de Basket-Ball dénombre (17 août 2020) 117 salles homologuées dans le Finistère, réparties comme suit :

- ✓ 4 salles classées H3 (NM1, LFB, Pro A, Pro B) (2 H3 + 2 H3 SR) ;
- ✓ 18 salles classées H2 (Pré-National (qualificatif et championnat de France), NM2, NM3, LF2, NF1, NF2, NF3 et jeunes) (15 H2 + 3 H2 SR) ;
- ✓ 95 salles classées H1 (championnat départemental et régional) (53 H1 + 42 H1 SR).
- ✓ auxquelles viennent s'ajouter 15 salles non référencées :
  - 6 ont utilisées par les U9 et U11 ;
  - 1 est en travaux. La demande de classement sera faite ultérieurement.
  - 2 sont utilisées par le basket handisport, mais ne sont pas homologables FFBB, car non-conformes ;
  - 6 ne sont pas utilisées, sinon par les scolaires.

Il faut préciser que 5 salles sont comptabilisées sur le département pour des clubs qui évoluent dans le Morbihan : Moëlan-sur-Mer (1 salle H2), Quimperlé (1 salle H1 et 1 H2), Clohars-Carnoët (1 salle H1) avec une deuxième en cours de classement H2.

2 - Cette saison, j'ai effectué 13 déplacements pour raisons diverses : contrôles d'éclairage ou de tracés, dossiers de classement, demandes de renseignements, ...

3 – Des nouvelles salles sont prévues : Plonevez-Porzay, Brest (nouvelle salle Foch), Saint-Renan.

Rappel :

Extrait du règlement de la FFBB.

## TITRE I

### CLASSEMENT FÉDÉRAL DES SALLES ET TERRAINS DE BASKET BALL

#### **Article 6 - Durée du classement fédéral**

1. Le classement fédéral est valable pour une durée d'une saison sportive.

2. Au terme de la saison, le classement fédéral est tacitement reconduit pour des durées successives

d'une année sportive, sauf à ceux que la CFE dénoncent par lettre recommandée adressée aux associations sportives concernées, avant le 31 MAI de l'année en cours.

#### **Article 7 - Suspension du classement fédéral**

2. Si, après classement fédéral, des détériorations ou modifications se produisent dans l'état du terrain, d'une salle, ou à ses aménagements accessoires, l'association sportive utilisant ce terrain ou cette salle devra en aviser les instances décentralisées compétentes, information en sera faite à la Fédération par ces organismes. La CFE pourra alors soit suspendre le classement fédéral, soit accorder une dérogation en attendant une mise en conformité.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Pensez donc à avertir la commission de toute modification dans vos salles (nouvel éclairage, rénovation ou réfection du sol, nouveaux appareils, ..., de même que pour toute utilisation de salle non référencée.

soit directement à moi : [cdste.cd.29@gmail.com](mailto:cdste.cd.29@gmail.com)

soit par l'intermédiaire du comité départemental.

Je suis à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez-pas à me contacter.

Je remercie du bon accueil qu'elles m'ont réservé toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mes visites.

Bonne saison 2020/2021 à toutes et à tous.

Prenez soin de vous.

Claude Briselet  
Président de la Commission Départementale  
Salles, Terrains, Equipements & Arénas

# Rapport du Trésorier

Bonjour,

Vous trouverez dans les pages suivantes, les comptes du comité pour la saison 2019-2020 ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2020 -2021. Je me tiendrai à votre disposition pour tous renseignements concernant ceux-ci.

Après 11 saisons à la trésorerie je remercie Mrs LABAT et STEPHAN, pour leurs aides fournies tout au long de ces années.

Bonne saison 2020 – 2021.

Thierry RATEAU

## Budget Prévisionnel CD 29

Charges d'exploitation	Prévi	Produits d'exploitation	Prévi
	2020-2021		2020-2021
Achat de marchandise	9000,00	Vente de marchandise	1000,00
Fonctionnement comité	58500,00	Subventions	30000,00
Projet Sportif Fédéral	12000,00	Projet Sportif Fédéral	12000,00
Commission Technique	30000,00	Commission Technique	16000,00
Commission CDO	15000,00	Commission CDO	7500,00
Autres commissions	3000,00	Autres commissions	1500,00
Salaires et indemnités	80000,00	aides aux contrats	3500,00
Charges sociales	27000,00		
Licences + Affiliations + Mutations	230000,00	Licences + Affiliations + Mutations	375000,00
		Droit d'engagement	30000,00
Dotation aux amortissements sur immo.	9000,00	Recouvrement divers	2500,00
Impôt et taxes	10000,00	Autres produits financiers	3000,00
		produits activités annexes	
		Publicité	1500,00
Arbitrage	30800,00	Arbitrage	30800,00
Valorisation du Bénévolat	10000,00	Valorisation du Bénévolat	10000,00
Déficit		Bénéfice	
	524300,00		524300,00

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2020			31/03/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 699	2 699		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	114 337	112 844	1 493	7 210
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	15 983	15 983		
	Autres immobilisations corporelles	85 266	81 101	4 166	6 025
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	181		181	41	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>218 467</b>	<b>212 627</b>	<b>5 839</b>	<b>13 276</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	82 536		82 536	28 363
	Autres créances	2 345		2 345	1 869
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	79 822		79 822	79 822	
<b>DISPONIBILITES</b>	220 004		220 004	278 940	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	862		862	844
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>385 570</b>		<b>385 570</b>	<b>389 838</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>604 036</b>	<b>212 627</b>	<b>391 409</b>	<b>403 113</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/03/2020	31/03/2019
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	263 965	214 721
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 590</b>	<b>49 244</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>267 555</b>	<b>263 965</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 348	120 215
	Dettes fiscales et sociales	20 149	18 587
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	358	347	
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>123 854</b>	<b>139 148</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>391 409</b>	<b>403 113</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 589,70	49 243,91
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		123 854	139 148
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

				31/03/2020	31/03/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	68		68	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	480 842		480 842	495 034
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>480 909</b>		<b>480 909</b>	<b>495 034</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			36 696	41 076
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			8 097	4 388
	Autres produits				2
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>525 702</b>	<b>540 501</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			308 247	316 043
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			78 352	66 385
	Impôts, taxes et versements assimilés			10 365	10 238
	Salaires et traitements			90 207	69 239
	Charges sociales du personnel			28 666	23 907
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			9 111	8 483
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>524 948</b>	<b>494 295</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>754</b>	<b>46 206</b>

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/03/2020	31/03/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>754</b>	<b>46 206</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	141 3 003	3 3 205
<b>Total des produits financiers</b>		<b>3 144</b>	<b>3 208</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>3 144</b>	<b>3 208</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>3 898</b>	<b>49 414</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		150
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>150</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>150</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		308	320
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>528 846</b>	<b>543 859</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>525 256</b>	<b>494 615</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 590</b>	<b>49 244</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2019 31/03/2020	12 mois	01/04/2018 31/03/2019	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>525 702</b>		<b>540 501</b>		<b>(14 798)</b>	
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>68</b>				<b>68</b>	
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>	<b>68</b>				<b>68</b>	
VENTE DE MATERIEL	68				68	
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>480 842</b>		<b>495 034</b>		<b>(14 192)</b>	
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>480 842</b>		<b>495 034</b>		<b>(14 192)</b>	
LICENCES	348 082		328 226		19 856	
MUTATION LICENCES T	21 655		38 608		(16 954)	
DROITS D'ENGAGEMENT	30 743		29 512		1 231	
FRAIS ARBITRAGE	30 920		30 464		456	
AFFILIATIONS	15 005		14 942		64	
STAGES ET COMPETITIONS	28 326		37 363		(9 037)	
AMENDES ET PENALITES	1 764		4 916		(3 152)	
PARTENARIAT	500				500	
PRODUIT ACTIVITES ANNEXES	3 847		9 804		(5 957)	
PUBLICITE			1 200		(1 200)	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>480 909</b>		<b>495 034</b>		<b>(14 125)</b>	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>36 696</b>		<b>41 076</b>		<b>(4 381)</b>	
SUBVENTIONS DIVERSES	6 677		6 325		352	
SUBVENTION CDOS	11 589		15 221		(3 632)	
SUBVENTION C.L.E.	10 430		6 530		3 900	
SUBVENTIONS CONS.DEPARTEMENTAL			8 000		(8 000)	
SUBVENTION CNDS	8 000		5 000		3 000	
<b>Reprises sur amort. &amp; prov., transferts de charges</b>	<b>8 097</b>		<b>4 388</b>		<b>3 709</b>	
AIDES ETAT SERVICE CIVIQUE	460		1 600		(1 140)	
AIDE A L'EMBAUCHE	7 637		2 788		4 849	
<b>Autres produits d'exploitation</b>			<b>2</b>		<b>(2)</b>	
PRODUITS DE GESTION			2		(2)	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>524 948</b>		<b>494 295</b>		<b>30 654</b>	
<b>Achats de matières premières et autres appro.</b>	<b>308 247</b>		<b>316 043</b>		<b>(7 797)</b>	
LICENCES	208 083		203 711		4 372	
MUTATIONS LICENCE T	11 050		19 671		(8 621)	
AFFILIATIONS	11 929		12 198		(269)	
STAGES ET COMPETITIONS	45 177		49 999		(4 823)	
FRAIS ARBITRAGE	32 009		30 464		1 545	
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>78 352</b>		<b>66 385</b>		<b>11 967</b>	
ELECTRICITE	1 894		2 817		(923)	
PRODUITS D'ENTRETIEN			229		(229)	
PETIT EQUIPEMENT	1 384		444		939	
FOURNITURES DE BUREAU	1 063		1 140		(77)	
FOURNITURES SPORTIVES	9 788		2 234		7 554	
LOCATION COPIEUR MINOLTA	1 173		1 173			
LOCATION VEHICULE	1 313		2 369		(1 055)	
CHARGES LOCATIVES	620				620	

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2019 31/03/2020	12 mois	01/04/2018 31/03/2019	12 mois	Variations	%
REPARATION MAT.ET OUTILL.		1 302		757		546
MAINTENANCE		1 537		1 537		
ENTRETIEN LOCAUX		204		220		(16)
ASSURANCES DIVERSES		786		782		4
DOCUMENTATION				76		(76)
FORMATIONS		1 520		650		870
HONORAIRES		3 956		3 880		77
ANNONCES & INSERTIONS		111		105		5
MANIFESTATION RASSEMBL.		11 545		12 083		(538)
CADEAUX-DOTATIONS CLUBS		1 472		1 990		(518)
VOYAGES ET DEPLACEMENTS		29 213		23 956		5 256
FRAIS DE RECEPTION		229		586		(357)
FRAIS DE TELEPHONE		5 991		5 464		527
LA POSTE		2 059		1 637		422
SERVICES BANCAIRES		438		698		(260)
COTISATIONS		325		270		55
INDEMNITES SERVICE CIVIQUE		430		1 291		(861)
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>10 365</b>		<b>10 238</b>		<b>127</b>
FORMATION CONTINUE		1 245		1 163		82
TAXE FONCIERE		3 756		3 827		(71)
TAXE D'HABITATION		5 071		4 962		109
AUTRES IMPOTS ET TAXES		293		286		7
<b>Salaires et traitements</b>		<b>90 207</b>		<b>69 239</b>		<b>20 968</b>
SALAIRES BRUTS		82 038		62 023		20 015
CONGES PAYES		6 797		5 679		1 118
PRIMES & GRATIFICATIONS		1 372		1 536		(164)
<b>Charges sociales du personnel</b>		<b>28 666</b>		<b>23 907</b>		<b>4 759</b>
URSSAF		17 282		15 134		2 149
PREVOYANCE		1 451		933		518
MUTUELLE		845		604		241
UGRR		4 470		4 049		421
ASSEDIC		3 374		2 878		496
CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES		816				816
MEDECINE DU TRAVAIL		427		310		118
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>		<b>9 111</b>		<b>8 483</b>		<b>629</b>
DOT.AMORT.IMMOB.CORPOR.		9 111		8 483		629
<b>Autres charges de gestion courante</b>						
CHARGES DE GESTION						
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>754</b>		<b>46 206</b>		<b>(45 452)</b>
<b>Total des produits financiers</b>		<b>3 144</b>		<b>3 208</b>		<b>(64)</b>
<b>Produits financiers de participations</b>		<b>141</b>		<b>3</b>		<b>138</b>
REVENUS TITRES PARTICIPAT		141		3		138
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>		<b>3 003</b>		<b>3 205</b>		<b>(202)</b>
AUTRES PROD. FINANCIERS		3 003		3 205		(202)
<b>Total des charges financières</b>						
<b>Résultat financier</b>		<b>3 144</b>		<b>3 208</b>		<b>(64)</b>

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2019	12	01/04/2018	12	Variations	%
	31/03/2020	mois	31/03/2019	mois		
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>3 898</b>		<b>49 414</b>		<b>(45 516)</b>	
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>150</b>		<b>(150)</b>	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			150		(150)	
PROD.CESSION DES ACTIFS			150		(150)	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>						
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>150</b>		<b>(150)</b>	
Impôts sur les bénéfices	308		320		(12)	
IMPOT SUR PRODUITS FINANCIERS	308		320		(12)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 590</b>		<b>49 244</b>		<b>(45 654)</b>	

# DISPOSITIONS FINANCIERES

## Saison 2020 - 2021

<b>AFFILIATION DES GROUPEMENTS SPORTIFS</b> - -		
Affiliation -50 licenciés		150,00 €
Affiliation +50 licenciés		225,00 €
Nouvelle affiliation		120,00 €
	<b>2019/2020</b>	<b>2020/2021</b>
<b><u>COTISATION</u></b>		
Cotisation Départementale	37,00 €	37,00 €
<b><u>ENGAGEMENTS</u></b>		
Engagement (U11 et U9)	24,00 €	24,00 €
Engagement jeune (U17 ; U15 et U13)	70,00 €	70,00 €
Engagement senior et U20	95,00 €	95,00 €
Engagement Equipe 3x3	0,00 €	30,00 €
<b><u>LICENCES 5x5, 3x3.</u></b>		
Socle Licences :Technicien, Officiel, Dirigeant	41,25 €	40,80 €
Socle Licence + Extension sénior	57,70 €	60,20 €
Socle Licence + Extension U20/U19/U18	57,70 €	60,20 €
Socle Licence + Extension U17/U16	57,70 €	60,20 €
Socle Licence + Extension U15/U14	47,80 €	50,05 €
Socle Licence + Extension U13/U12	47,05 €	49,30 €
Socle Licence + Extension U11/U10	38,25 €	40,80 €
Socle Licence + Extension U9/U8	38,25 €	40,80 €
Socle Licence + Extension U7	34,75 €	37,25 €
Socle Licence + Extension loisir	47,95 €	50,55 €
Socle Licence + Extension entreprise	0,00 €	49,00 €
VE (Santé, Inclusif, Tonik) < à 18 ans	13,00 €	40,80 €
VE (Santé, Inclusif, Tonik) 19 ans et plus	39,60 €	40,80 €
<b><u>Assurance Licence 5x5 (assurance pour le 3x3 et VE incluse dans licence 5x5)</u></b>		
Assurance FFBB (option A)	2,98 €	2,98 €
Assurance FFBB (option B)	8,63 €	8,63 €
Assurance FFBB (option A+)	3,48 €	3,48 €
Assurance FFBB (option B+)	9,13 €	9,13 €
<b><u>Licences 5x5: Autorisation secondaire</u></b>		
Licence AST compétition U16 et plus	25,20 €	24,00 €
Licence AST compétition U15	12,60 €	15,00 €
Licence AST compétition U13	Gratuit	Gratuit
Licence ASP compétition U19 et plus	25,20 €	24,00 €
Licence ASP compétition U18	Gratuit	Gratuit
<b><u>MUTATION</u></b>		
Joueur U14 à Senior	80,50 €	60,00 €
U7 à U13	Gratuit	Gratuit
<b><u>LICENCE T</u></b>		
Joueur U16 à Senior	131,00 €	131,00 €
Joueur U14 à U15	87,00 €	87,00 €
U7 à U13	Gratuit	Gratuit
<b><u>ARBITRAGE</u></b>		
Forfait arbitrage (PRM; PRF)	1 100,00 €	1 100,00 €
<b><u>IMPRIMES</u></b>		
Dossier de rencontre internationale	11,30 €	11,30 €

**HORS CLUB**

Licence hors club contact basket	Gratuit	Gratuit
Licence hors club micro basket	8,00 €	6,00 €
Licence Juniorleague 3x3 U18	18,00 €	18,00 €
Licence Superleague 3x3 U19 et plus	33,00 €	33,00 €
Pas hors club U18	2,00 €	2,00 €
Pas hors club U19 et plus	5,00 €	5,00 €

**PENALITES FINANCIERES**

**En cas de non paiement dans les délais impartis (15 jours), majoration de 10% au premier rappel, de 20% au second (10 jours)**

Absence Assemblée Générale Départementale	110,00 €	110,00 €
Absence de réunion de secteur	20,00 €	20,00 €
Absence de n° de licence ou erreur n° de licence (pénalité par licence)	10,00 €	10,00 €
Absence du nom du " Délégué de club" (sur feuille Emarque ou papier)	35,00 €	35,00 €
Absence du nom des officiels (Arbitres et OTM (sur feuille Emarque ou papier)	35,00 €	35,00 €
Changement d'horaire/date sans dérogation sur Fbi	32,00 €	32,00 €
Feuille de marque ou d'Emarque: perte, retard et incomplete	20,00 €	20,00 €
Feuille de marque falsifiée	200,00 €	200,00 €
Non utilisation de l'Emarque	40,00 €	40,00 €
Forfait général seniors, U20 et U17 (avant parution calendrier)	Prix engagement	Prix engagement
Forfait général seniors, U20 et U17 (après parution calendrier)	190,00 €	190,00 €
Forfait partiel seniors, U20 et U17	70,00 €	70,00 €
+Frais de déplacement (AR) des arbitres désignés (PRM ; PRF)	0,36 €	0,36 €
Forfait partiel U9 a U15	30,00 €	30,00 €
Forfait général U9 a U15	65,00 €	65,00 €
Faute Technique 1ere	0,00 €	20,00 €
Faute Technique 2eme	25,00 €	40,00 €
Faute Technique 3eme	50,00 €	70,00 €
Faute Technique 4eme	100,00 €	100,00 €
Non enregistrement des horaires sur Internet 21 jours avant la rencontre (Senior et U20)	20,00	20,00
Non enregistrement des résultats sur Internet, le lundi soir (tout championnat senior)	10,00	10,00
Non qualification joueurs seniors, U20 et U17	115,00	115,00
Non qualification joueurs U15 et U13	45,00 €	45,00 €
Non qualification joueurs U11 et U9	25,00 €	25,00 €
Absence ou non qualification dirigeants/accompagnateurs de U9 à Seniors	35,00 €	35,00 €
Pénalités Financières pour non transmission de la liste des brulés 1 semaine avant Chpt Art, 53	100,00 €	100,00 €
Retard de la liste des brulés par week end manquant supplémentaire	15,00 €	15,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (Sénior, U20 et U17)	70,00 €	70,00 €
Match joué sans accord de derogation du CD (U15 et U13 (D1))	30,00 €	30,00 €

**Autres**

Réclamation	75,00 €	75,00 €
Remboursement indemnité kilométrique	0,36 €	0,36 €
Repas	23,00 €	23,00 €